

Mécomptes publics

Collectivités locales : Qui dit moins de dotations, dit moins de dépenses...

L'État doit continuer à réduire les ressources qu'il leur apporte



Par François Ecalte

De 2000 à 2013, les dépenses des administrations publiques locales, en excluant celles qui ont été transférées par l'État, ont augmenté en moyenne de 3,8 % par an. Elles sont ainsi passées de 8,9 à 10,2 % du PIB. De 2013 à 2016, elles ont diminué de 1,2 % par an et sont revenues à 9,3 % du PIB.

Ce retournement tient surtout aux investissements des collectivités locales qui, après avoir augmenté de 3,3 % par an de 2000 à 2013, ont diminué de 7,2 % par an de 2013 à 2016. On constate généralement une baisse de l'investissement local pendant l'année des élections municipales et la suivante, mais l'ampleur de la baisse observée en 2014 (année électorale) et 2015 est nettement supérieure à cet effet habituel du cycle électoral, et l'année 2016 aurait dû être marquée par un rebond qui en fait n'a pas eu lieu.

Il est donc très vraisemblable que cette diminution de l'investissement local résulte pour une large part de la baisse de 8,5 Mds€ des dotations de l'État aux collectivités locales entre 2013 et 2016. Cette réduction des dotations a également touché leurs dépenses de fonctionnement. En effet, celles-ci ont augmenté en moyenne de 4,8 % par an de 2000 à 2013, et de seulement 1,0 % par an de 2013 à 2016. Pour la première fois, en 2015, les effectifs de la fonction publique territoriale ont diminué.

Plus de souplesse, moins de dotations

Ces résultats sont conformes aux conclusions des études économiques sur les déterminants des dépenses des collectivités locales : plus elles ont de ressources, plus elles dépensent et inversement. Or 40 % de ces ressources, soit plus de 100 Mds€, sont apportées par l'État.

Comme les gisements d'économies restent très importants dans le secteur local, l'État doit donc continuer à réduire les ressources qu'il lui apporte. Il faut d'abord poursuivre la baisse des dotations. Ensuite, si la taxe d'habitation doit être supprimée pour 80 % des ménages, la compensation financière de l'État aux collectivités locales pour leur perte de recettes doit être gelée et donc, contrairement à ce qui semble prévu, ne pas être indexée sur l'évolution des bases de cette taxe.

**“Comme les gisements d'économies restent très importants dans le secteur local,
 l'État doit donc continuer à réduire les ressources qu'il lui apporte”**

Il apparaît dans le programme d'En Marche que les collectivités locales devront s'engager à réduire leurs dépenses de 10 Mds€ sur cinq ans et qu'elles auront à cette fin plus de souplesse dans leur gestion et leur organisation. Il n'est pas du tout sûr que ces éléments de flexibilité suffiront pour atteindre cet objectif d'économies si l'État arrête de réduire les ressources qu'il leur apporte.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalte.

Par François Ecalte

Publié le 23/05/2017

Rubriques : Mécomptes publics | Budget | Collectivités | Economie | Etat